

# LE PLAN D'INTERVENTION SCOLAIRE 2022-2023

Maude Belleville  
Elizabeth Desjardins-Saey  
Sophie Desjardins  
Ève Morin

CP adaptation scolaire  
Centre de services scolaire de Montréal

# INTENTIONS DE LA RENCONTRE

1. Connaître les incontournables du plan d'intervention.
2. Déterminer les besoins prioritaires de l'élève.
3. Déterminer les capacités, les objectifs et les moyens.
4. Élaborer des plans d'intervention mesurables.
5. Explorer la plateforme numérique du plan d'intervention du CSSDM.

# INCLUSION SCOLAIRE

<https://cybersavoir.cssdm.gouv.qc.ca/inclusionscolaire/plan-dintervention-2/>

## Plan d'intervention

Accueil  
Différenciation  
Organisation des services  
Orthopédagogie  
Enseignement ressource  
Plan d'intervention



## Ressources utiles



Cadre de référence pour l'établissement du plan d'intervention, MEQ.  
accéder aux documents.



Le plan d'intervention autodéterminé:  
un soutien à la réussite des élèves  
en difficulté d'adaptation  
Cliquez sur l'image pour accéder à la revue.

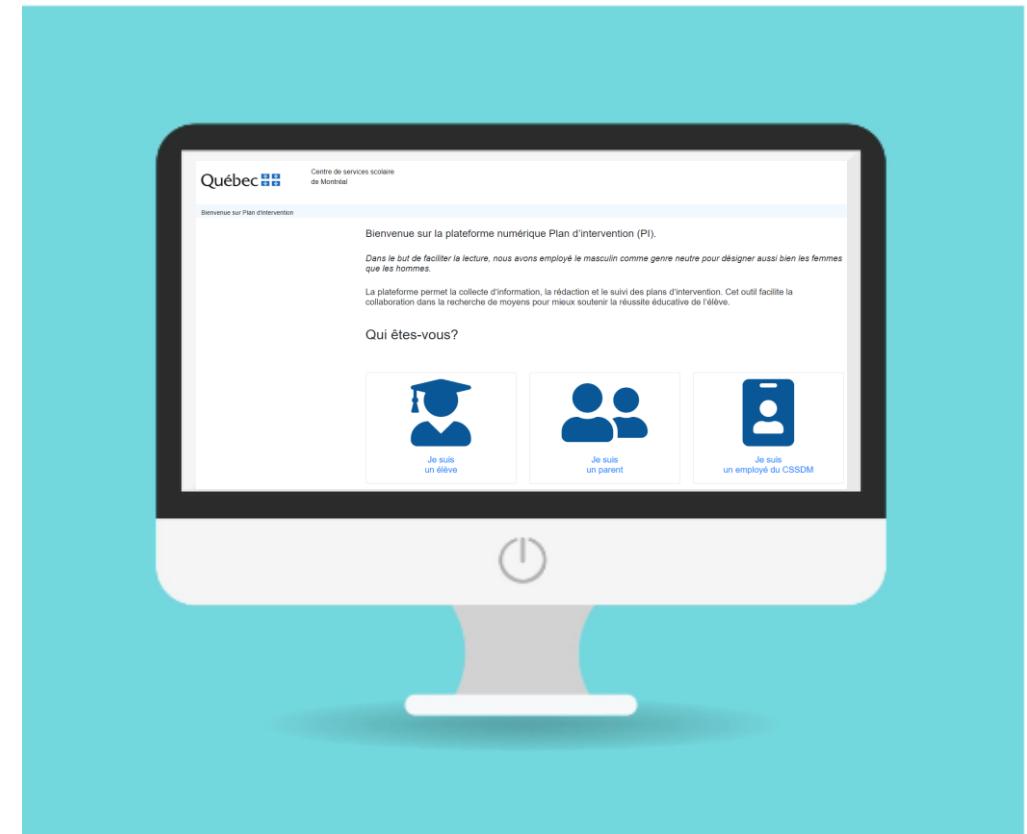
Plateforme plan d'intervention CSSDM

Démarche de mise en place des outils d'aide technologique



# PLATEFORME NUMÉRIQUE PLAN D'INTERVENTION

<https://planintervention.cssdm.gouv.qc.ca/>



# TOUT SUR LA PLATEFORME NUMÉRIQUE PLAN D'INTERVENTION

Commauté web du PI - CSSDM

La plateforme numérique Plan d'intervention

## Plateforme numérique Plan d'intervention

<https://planintervention.cssdm.gouv.qc.ca>



## Modules d'utilisation de la plateforme numérique Plan d'intervention

Dans le but de vous aider à utiliser la plateforme numérique Plan d'intervention et d'accéder rapidement aux informations recherchées, nous avons développé des modules d'utilisation par sujet. Vous pouvez les retrouver sous l'onglet « Modules d'utilisation de la plateforme numérique Plan d'intervention ».

## Problème d'accès ?

En premier lieu, vérifier avec la secrétaire de votre établissement scolaire, ou un membre de la direction, si vous êtes bien définis dans la table des intervenants GPI de l'école pour l'année scolaire en cours. Vous trouverez l'information sous l'onglet « Modules d'utilisation de la plateforme numérique Plan d'intervention » – « Accéder à la plateforme ».

Si le problème persiste, entrer en communication avec :

[desjardinsso@csdm.qc.ca](mailto:desjardinsso@csdm.qc.ca)

# MODULES D'UTILISATION DE LA PLATEFORME NUMÉRIQUE PLAN D'INTERVENTION DU CSSDM

- Modules d'utilisation à l'intention des **membres du personnel scolaire**.
- Modules d'utilisation à l'intention des **parents**.

Modules d'utilisation de la plateforme numérique Plan d'intervention

# POURQUOI FAIRE UN PLAN D'INTERVENTION ?

**L'intention du plan d'intervention :**

- Être encore **plus efficace** dans notre **réponse aux besoins des élèves**.
- Le plan d'intervention a pour but d'aider l'élève qui, parce qu'il est **handicapé ou qu'il rencontre des difficultés**, a besoin **d'interventions adaptées pour progresser de façon optimale** dans le **développement de ses compétences** menant à sa réussite.

(MELS, 2004).

# QUELS SONT LES ENCADREMENTS LÉGAUX ET INSTITUTIONNELS LIÉS AU PI ?

- [La Loi sur l'instruction publique](#)

Article 96.14. « Le directeur de l'école, avec l'aide des parents d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, du personnel qui dispense des services à cet élève et de l'élève lui-même, à moins qu'il en soit incapable, établit un plan d'intervention adapté aux besoins de l'élève. Ce plan doit respecter la politique de la commission scolaire sur l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et tenir compte de l'évaluation des capacités et des besoins de l'élève faite par la commission scolaire avant son classement et son inscription dans l'école. »
- [La politique de l'adaptation scolaire](#)

Il faut « Aider l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage à réussir sur les plans de l'instruction, de la socialisation et de la qualification. À cette fin, accepter que cette réussite éducative puisse se traduire différemment selon les capacités et les besoins des élèves, se donner les moyens qui favorisent cette réussite et la reconnaître de façon officielle. »
- [Le Programme de formation de l'école québécoise](#)

# QUELS SONT LES ENCADREMENTS LÉGAUX ET INSTITUTIONNELS LIÉS AU PI ?

- Le guide de la sanction des études

Le chapitre 5 indique ce qui est permis ou non pour les épreuves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire (mesures d'adaptation pour l'évaluation des apprentissages).

- Régime pédagogique

- L'instruction annuelle

# LE PLAN D'INTERVENTION SELON LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

- Le plan d'intervention consiste en une **planification d'actions coordonnées** qui sont établies au sein **d'une démarche de concertation**.
- Il s'inscrit dans un **processus dynamique d'aide à l'élève** qui prend appui sur une **vision systémique de la situation** (facteurs personnels, familiaux, sociaux et scolaires) et est mis en œuvre selon une **approche de recherche de solutions**.

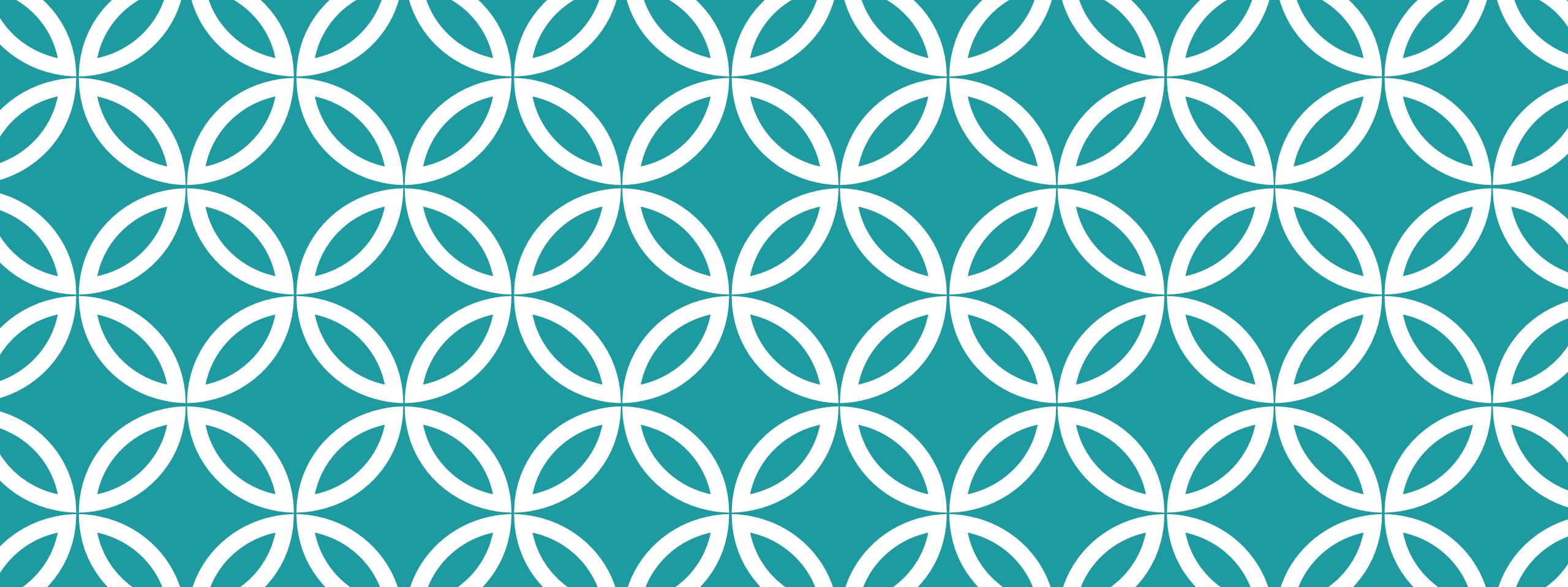
# POUR QUI FAIRE UN PI?

- Il y a **obligation** d'établir un plan d'intervention pour un **élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (ÉHDAA)**.
- La notion de plan d'intervention de groupe n'existe pas.
- Pour **l'élève à risque**, la décision d'établir un plan d'intervention se prendra au moment où les **moyens habituels, incluant la différenciation pédagogique, ne sont pas adéquats ou sont insuffisants pour lui permettre de progresser au sein de ses apprentissages**. Dans cette éventualité, les mêmes encadrements s'appliquent.
- « On entend par «élèves à risque» des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire qui présentent des facteurs de vulnérabilité susceptibles d'influer sur leur apprentissage ou leur comportement et peuvent ainsi être à risque, notamment au regard de l'échec scolaire ou de leur socialisation, si une intervention rapide n'est pas effectuée. » (L'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (ÉHDAA), Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2007)
- L'élève qui n'a pas de diagnostic, ou de code de difficulté, peut avoir un plan d'intervention.

# QUAND ÉLABORER UN PI ?

Nous devons élaborer un PI lorsque l'une ou l'ensemble des situations suivantes se présentent :

- La *situation complexe* d'un élève nécessite la **mobilisation** accrue et concertée de l'élève, de son ou ses enseignants, de ses parents, de la direction et, lorsque c'est nécessaire, d'autres acteurs de l'école ou d'autres organismes afin de trouver ensemble des solutions aux difficultés rencontrées et de permettre à l'élève de progresser.
- La *situation* d'un élève nécessite la **mise en place de ressources spécialisées** ou encore, **d'adaptations diverses** (stratégies d'enseignement, matériel scolaire adapté, ressources spécifiques, etc.), en plus des actions habituellement entreprises par l'enseignant, en collaboration avec l'équipe-cycle, pour adapter ses interventions aux besoins de l'élève.
- La *situation* d'un élève nécessite des **prises de décisions** qui auront des incidences sur son parcours scolaire, notamment une décision liée à l'adaptation de l'évaluation, à une dérogation au Régime pédagogique ou encore, à une orientation particulière au regard de son cheminement scolaire ou de son classement.



# LES RÔLES ET LES RESPONSABILITÉS

- Selon la loi de instruction publique (LIP)

# LA DIRECTION

- **Établit** un plan d'intervention pour l'élève handicapé ou en difficulté.
- Est **imputable** relativement à l'ensemble des décisions prises dans le PI.
- S'assure du **suivi** du PI.
- Peut **déléguer** à une direction adjointe ou à un membre du personnel certaines activités liées à la démarche (convocation des rencontres, animation, consignation de l'information dans le plan d'intervention, etc.)
- Doit **s'assurer que tous les participants jouent leur rôle** dans la poursuite d'un objectif commun : le bien de l'élève.

# L'ENSEIGNANT

Collaborer au **portrait** des capacités et besoins de l'élève.

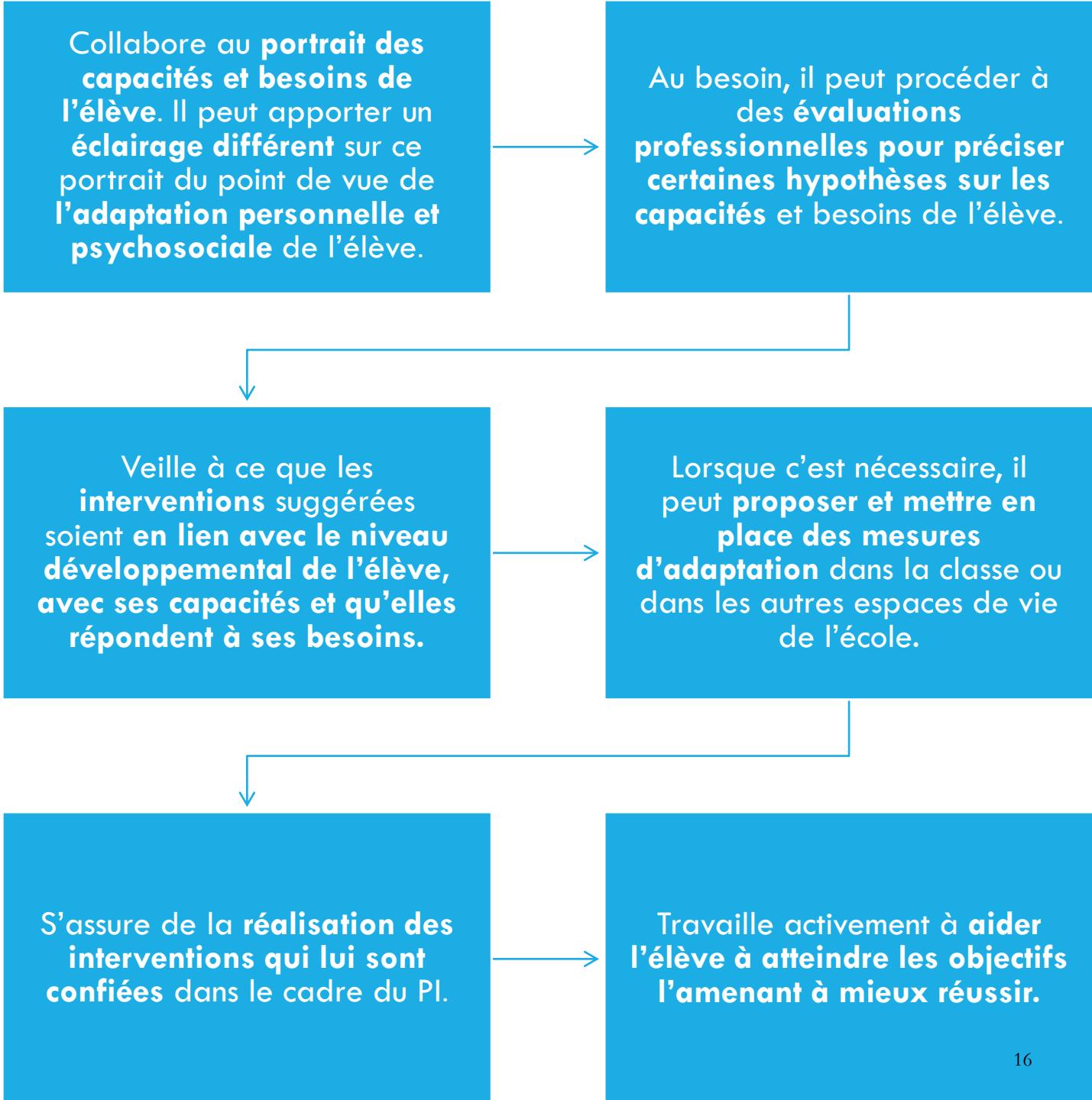
Veiller à ce que les interventions suggérées soient bien intégrées dans la dynamique de sa classe et en lien avec le suivi pédagogique de l'élève concerné.

Lorsque c'est nécessaire, proposer et **mettre en place des mesures d'adaptation pédagogiques et de modification à l'évaluation** en réponse aux besoins d'apprentissage de l'élève.

**S'assurer de la réalisation des interventions** qui lui sont confiées dans le cadre du Pl.

Travailler activement à **aider l'élève à atteindre les objectifs** l'amenant à mieux réussir.

# LE PROFESSIONNEL, LE TES, L'ORTHOPÉDAGOGUE ET L'ENSEIGNANT- RESSOURCE

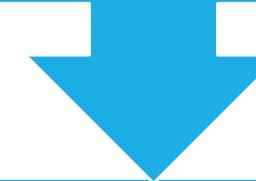


# LE PARENT

Collabore à la réalisation du **portrait des capacités et besoins** de son enfant. Il peut apporter un **éclairage différent** sur ce portrait d'un point de vue **développemental, familial et au niveau de l'historique scolaire.**



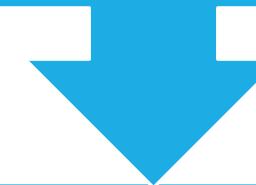
Si nécessaire, et lorsque c'est possible, il **collabore au suivi et au réinvestissement de certaines interventions à la maison.**



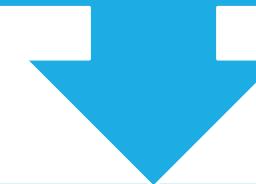
Par sa signature, il **entérine la démarche du plan d'intervention et le choix des interventions proposées pour soutenir la réussite de son enfant.**

# L'ÉLÈVE

Collabore au **portrait de ses capacités et de ses besoins**. Il peut apporter un éclairage différent notamment en expliquant la **façon dont il vit certaines difficultés scolaires, la raison d'être de certains de ses comportements, etc.**



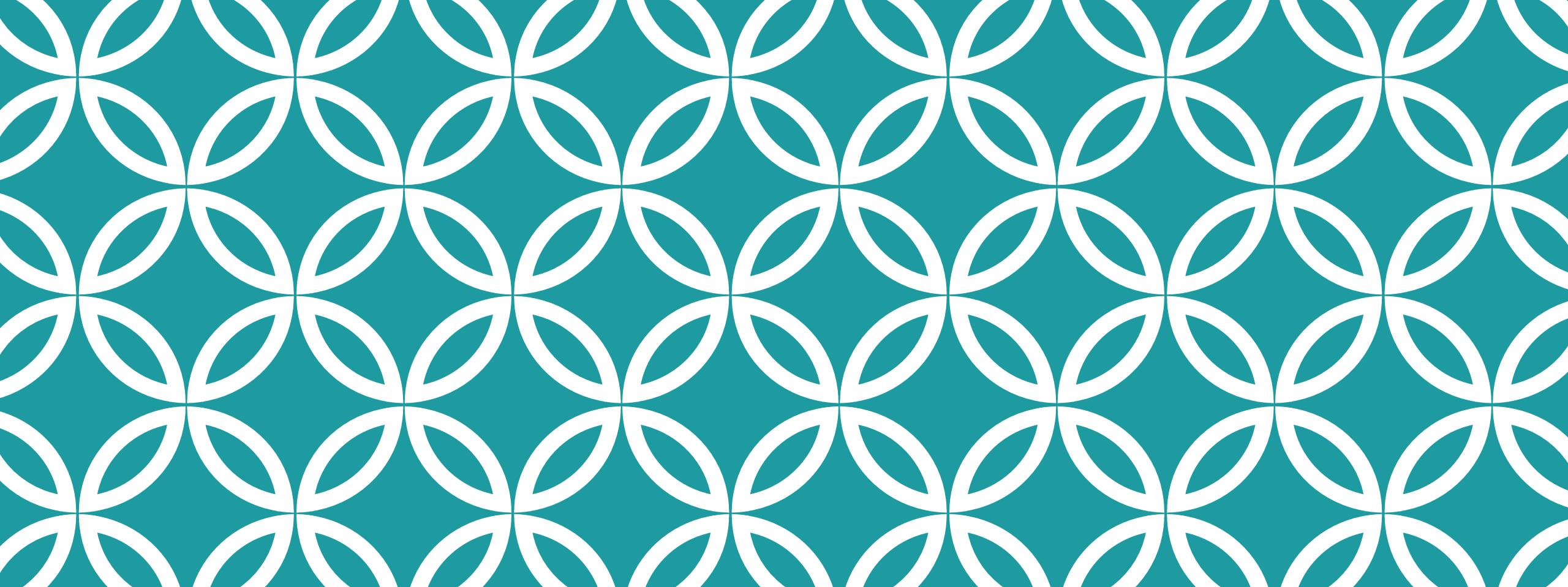
Participe activement au **choix des interventions** pour soutenir sa réussite.



Par sa signature, il **entérine la démarche du plan d'intervention et le choix des interventions proposées** pour soutenir sa réussite.

# QUESTIONS



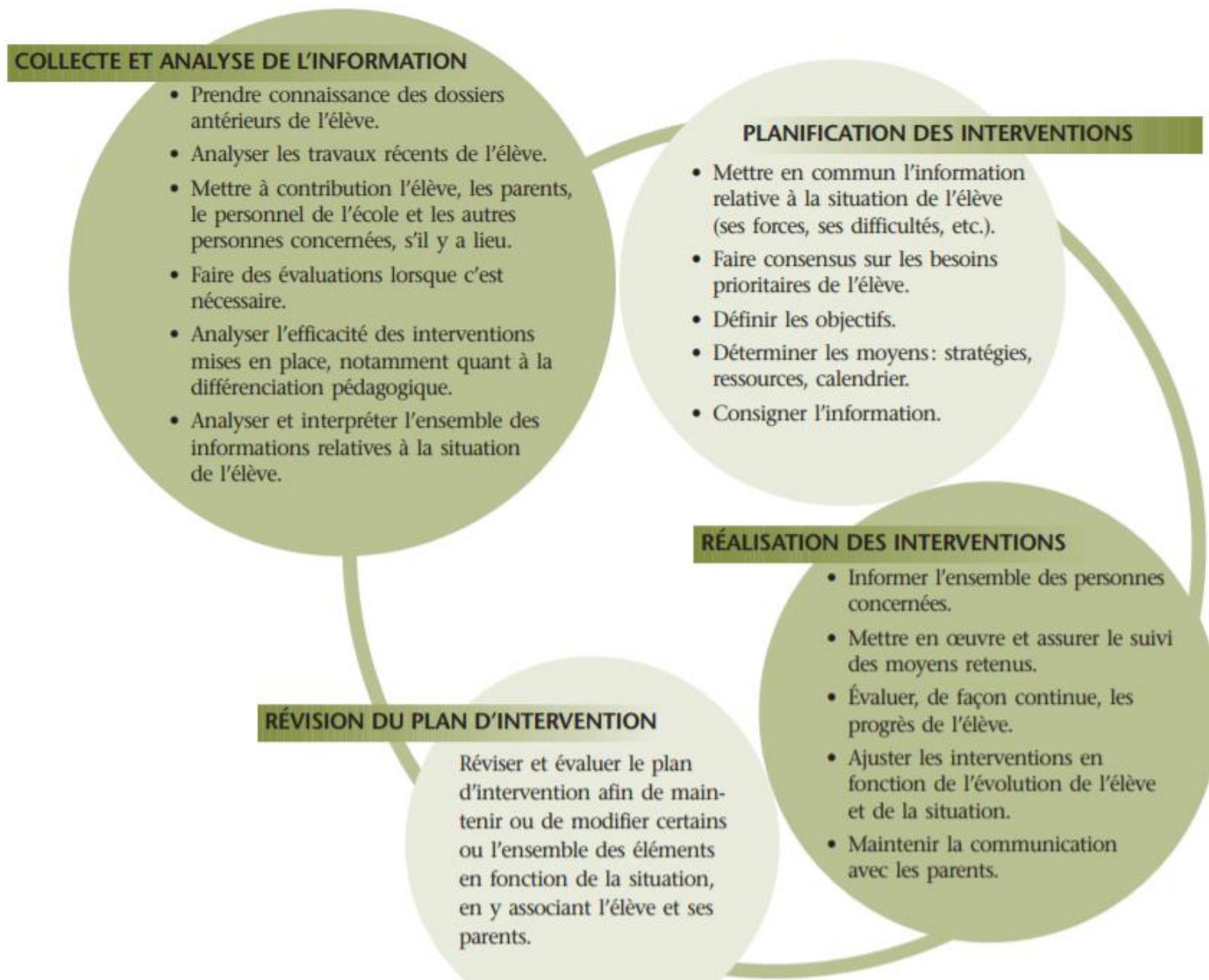


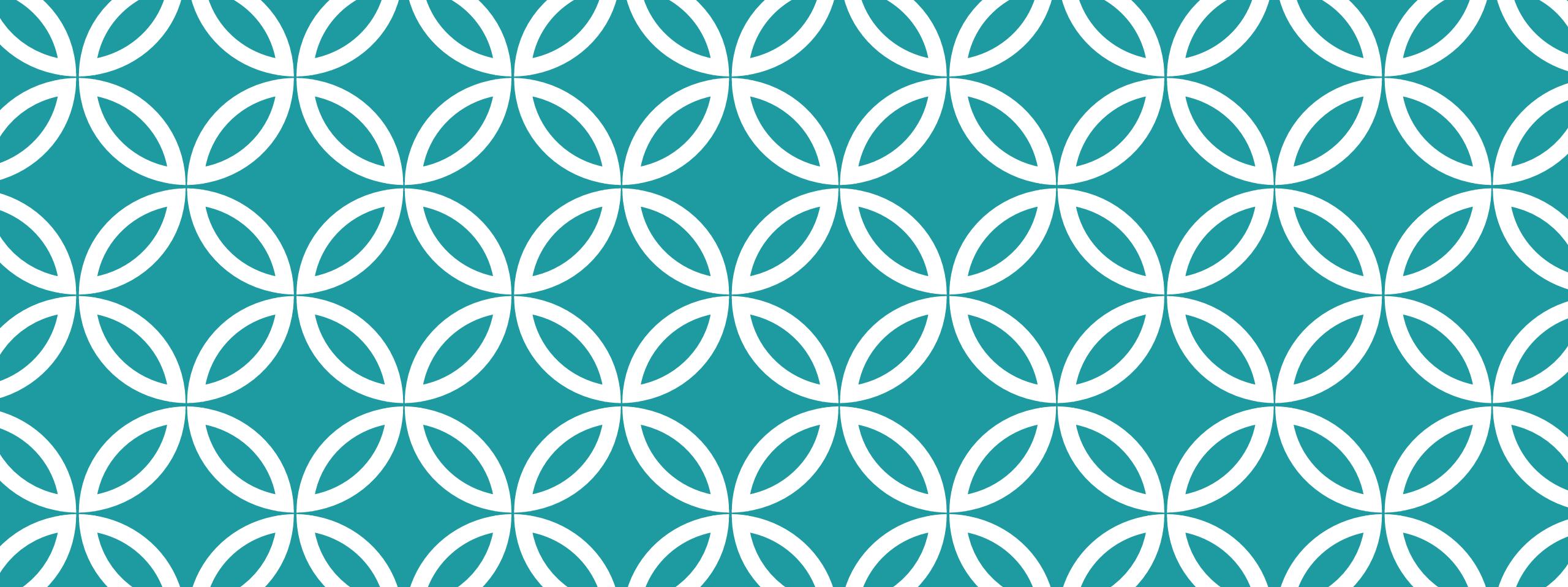
# LES PHASES DU PLAN D'INTERVENTION

---

# LES PHASES DU PLAN D'INTERVENTION

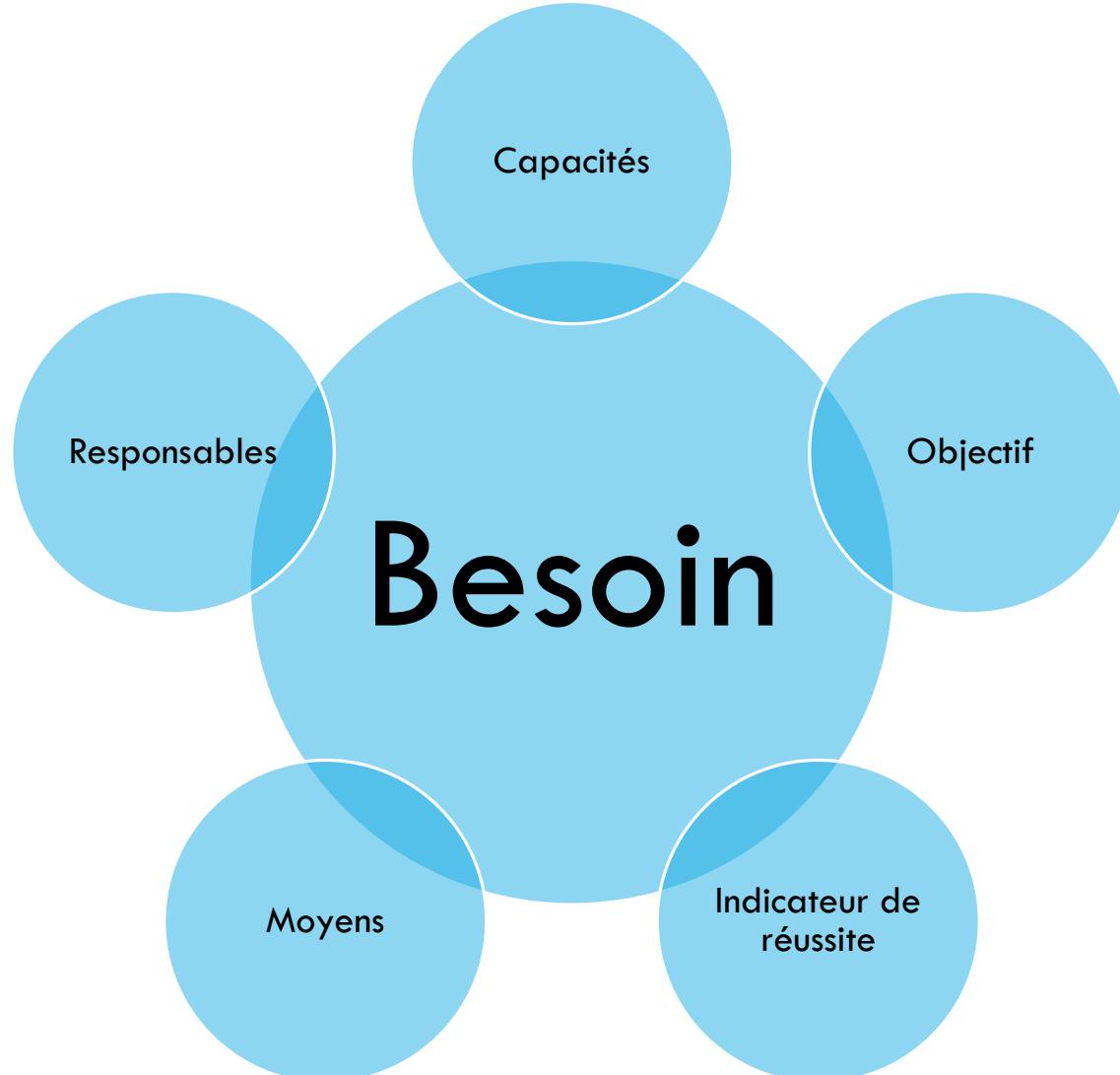
## Les phases du plan d'intervention





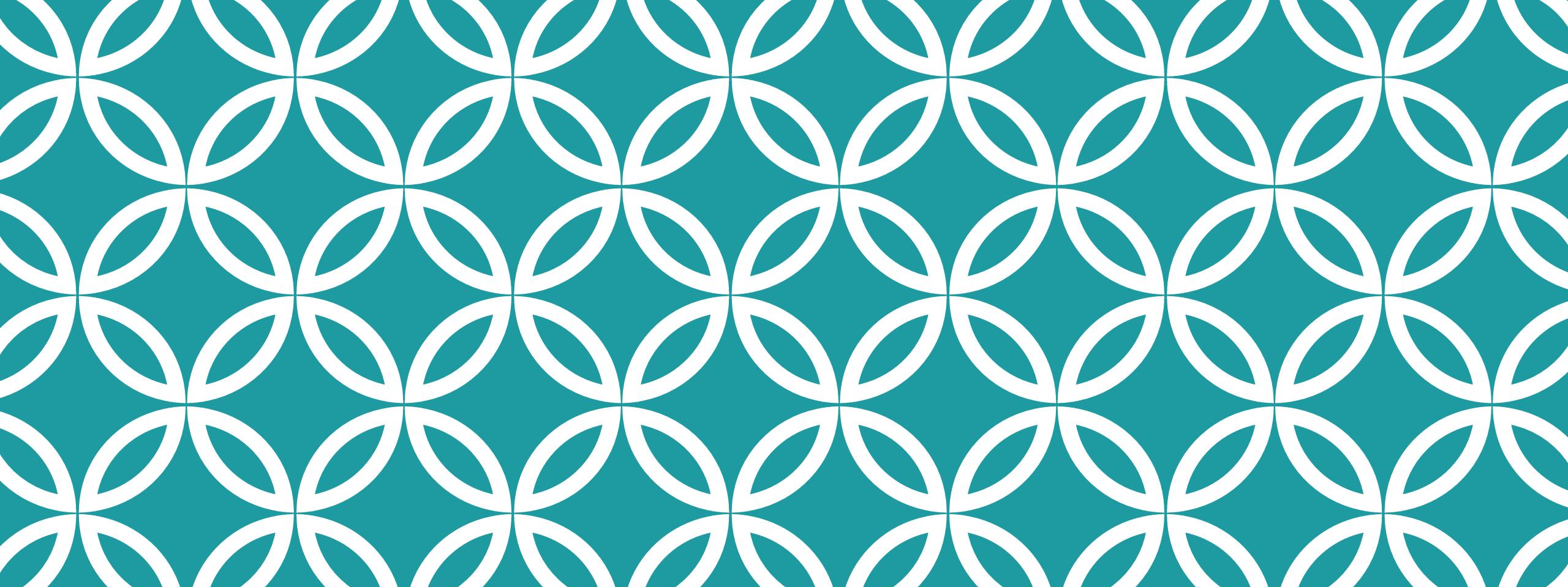
# RÉDACTION DU PLAN D'INTERVENTION

# CE QU'IL FAUT SAVOIR...



Nous avons une obligation légale (obligation de moyens) de répondre aux besoins inscrits dans le plan d'intervention.

Obligation de moyens ≠  
Pas une obligation de résultats.



**LE BESOIN**

---

# LE BESOIN

Le besoin est l'écart entre une situation souhaitable et la situation existante.

Au niveau des **apprentissages**, les besoins sont les compétences que l'élève doit développer pour répondre aux attentes du PFÉQ ou du programme ciblé pour l'élève.

Au niveau des autres sphères de développement (socialisation, autonomie, communication, etc.), les besoins sont ce que l'élève doit apprendre, acquérir, développer ou modifier en lien avec la problématique ciblée.

À éviter : besoins qui sont davantage associés aux besoins personnels de l'élève (sécurité, attention, affection, plaisir, appartenance, etc.). Les besoins personnels sont très importants à connaître pour comprendre l'élève et ses motivations. Toutefois, ces besoins ne doivent pas se retrouver au plan d'intervention.

 **Sachez qu'il y a obligation légale de répondre au besoin qui a été inscrit dans le plan d'intervention.**

# BESOINS PERSONNELS VERSUS RÉADAPTATION

**Besoin personnel** : une **hypothèse que l'on formule en lien avec l'analyse fonctionnelle du comportement**. Quelle est la **fonction du comportement** ? À quel **besoin** répond l'élève quand il agit ainsi ?

Les besoins personnels sont **souvent associés aux besoins de base** : sécurité, attention, affection, plaisir, appartenance, etc. Les besoins personnels sont très importants à connaître pour comprendre l'élève et ses motivations.

Dans le PI

**Besoin de réadaptation** : ce qui va logiquement déterminer les objectifs du PI. C'est ce que la personne doit **apprendre, acquérir, développer ou modifier** de façon à améliorer ses rapports avec son entourage en lien avec la problématique ciblée.

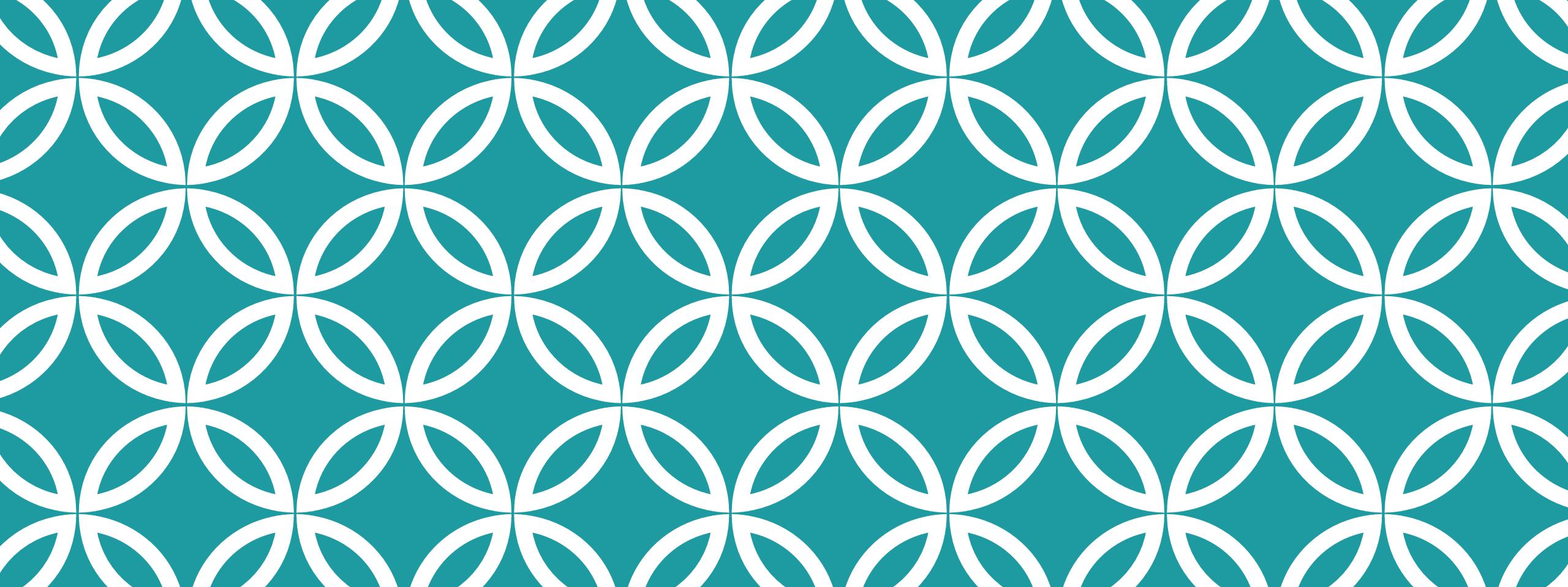
# RÉDIGER LE BESOIN – OUTIL D'AIDE À LA RÉDACTION

Document à récupérer à cet endroit :

[https://communauteweb.cssdm.gouv.qc.ca/plandintervention/banque\\_outils/](https://communauteweb.cssdm.gouv.qc.ca/plandintervention/banque_outils/)

Des idées de formulations de besoins sont suggérées :

- **Volet apprentissage** : écriture, lecture, mathématiques, autonomie, effort, organisation, planification, habiletés cognitives, concentration et attention.
- **Volet sensoriel et moteur.**
- **Volet comportemental** : gestion de l'agitation et de l'impulsivité, gestion des émotions, opposition et respect de l'adulte, gestion des activités répétitives et stéréotypées, relations sociales, confiance et estime de soi.
- **Volet langage** : conscience phonologique, habiletés expressives et habiletés réceptives.



**CIBLER LE BESOIN PRIORIAITRE**

# OUTILS POUR VOUS GUIDER DANS LA RÉDACTION DES BESOINS APPRENTISSAGE

Documents pour vous guider :

<https://cybersavoir.cssdm.gouv.qc.ca/inclusionscolaire/plan-d'intervention-2/>



# OUTILS POUR VOUS GUIDER DANS LA RÉDACTION DES BESOINS APPRENTISSAGE

1. Quel est l'élément qui aura une **portée à long terme** ? Est-ce que le fait de travailler sur cet élément aura une **incidence à long terme sur les capacités d'apprentissage et la réussite de l'élève** (exemple : calligraphie vs utilisation d'un ordinateur) ?
2. Sur quel élément est-ce possible d'obtenir des **gains rapides** (objectif atteignable en micrograduant si nécessaire) ? Quel élément se retrouve dans la **zone de pouvoir** des intervenants et de l'élève ?
3. Sur quels éléments est-ce possible de **travailler en « compensation »** (mise en place de moyens) afin de miser sur les **leviers d'apprentissage et de réussite** (avoir accès au plein potentiel de l'élève) ?
4. Quels éléments peuvent être **travaillés de façon concertée** avec l'orthopédagogue afin d'atteindre une **fréquence et une intensité acceptable** ?

# GRILLE D'ÉVALUATION – ÉPREUVE OBLIGATOIRE D'ÉCRITURE – FIN DU 3<sup>e</sup> CYCLE DU PRIMAIRE

CRITÈRES	CARACTÉRISTIQUES DU TEXTE				
	TRÈS SATISFAISANT A (20 points)	SATISFAISANT B (16 points)	ACCEPTABLE C (12 points)	PEU SATISFAISANT D (8 points)	INSATISFAISANT E (4 points)
1. Adaptation à la situation d'écriture  20 %	Les idées, très bien développées, respectent particulièrement bien le projet d'écriture.	Les idées, bien développées, respectent le projet d'écriture.	Dans l'ensemble, les idées respectent le projet d'écriture.  Certaines sont peu développées.	Il manque une idée importante pour que le projet d'écriture soit respecté.  OU Plusieurs idées sont imprécises ou superflues.	Les idées ne respectent pas le projet d'écriture.
2. Cohérence du texte  20 %	Les idées progressent aisément, de façon logique ou chronologique.  Elles sont judicieusement groupées en paragraphes.  Des liens appropriés sont souvent établis entre les phrases et entre les paragraphes.	Elles sont groupées en paragraphes.  Des liens appropriés sont établis entre les phrases.	Les idées progressent, la plupart du temps de façon logique ou chronologique.  Elles sont groupées en paragraphes, parfois de façon malhabile.  Quelques liens appropriés sont établis entre les phrases.	Plusieurs idées ne sont pas assemblées de façon logique ou chronologique.  OU Les idées ne sont pas groupées en paragraphes ou le sont de façon inappropriée.	Les idées sont très difficiles à suivre.
3. Utilisation d'un vocabulaire approprié  20 %	Les expressions et les mots sont très précis et très variés.	Les expressions et les mots sont souvent précis et variés.	Les expressions et les mots sont simples et parfois précis.	Les expressions et les mots sont souvent imprécis ou répétitifs.	Les expressions et les mots sont très souvent imprécis ou répétitifs.
4. Construction des phrases et ponctuation appropriées  20 %	Les phrases sont bien structurées et bien ponctuées.  Plusieurs sont élaborées.	Les phrases sont bien structurées et bien ponctuées.  Certaines phrases élaborées peuvent comporter de maladresses.	En général, les phrases sont bien structurées et bien ponctuées.	Plusieurs phrases sont mal structurées ou mal ponctuées.	La plupart des phrases sont mal structurées ou mal ponctuées.
5. Respect des normes relatives à l'orthographe d'usage et à l'orthographe grammaticale  20 %	Le texte présente moins de 4 % d'erreurs.	Le texte présente de 4 % à 7 % d'erreurs.	Le texte présente de 8 % à 10 % d'erreurs.	Le texte présente de 11 % à 14 % d'erreurs.	Le texte présente plus de 14 % d'erreurs.

**ZONE DE CAPACITÉ**

**ZONE DE VULNÉRABILITÉ**

## ANNEXE II

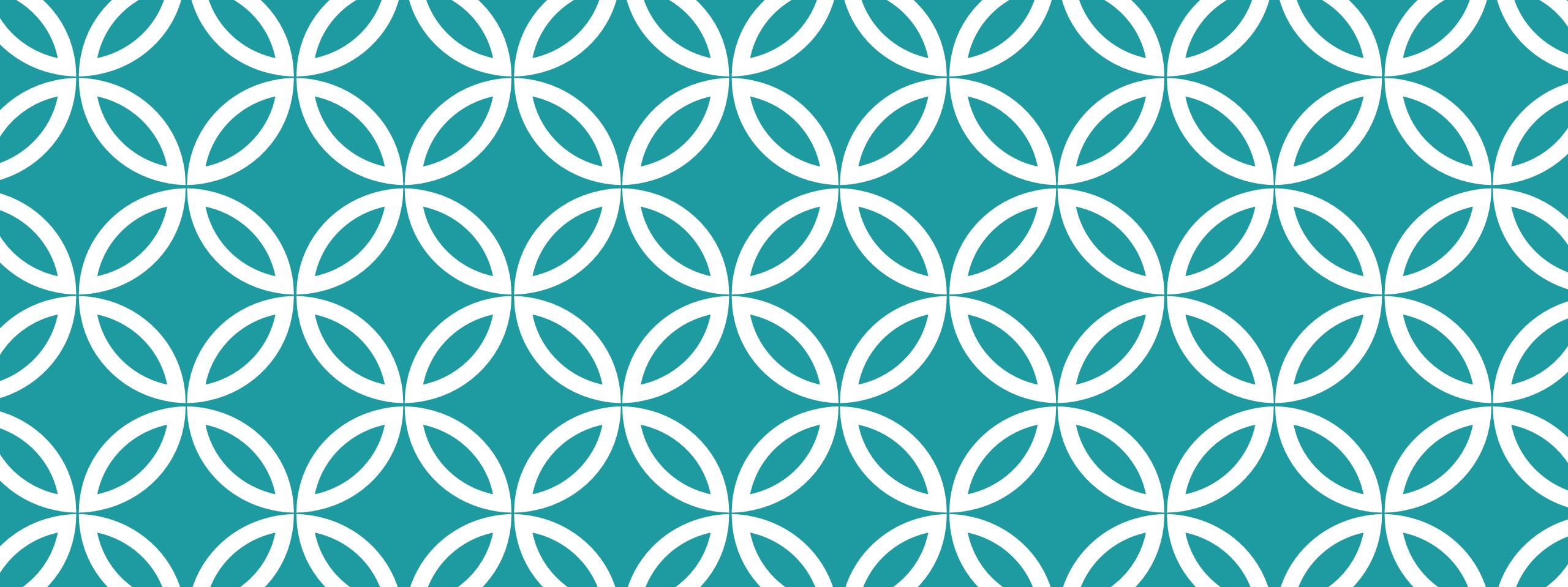
GRILLE D'ÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE *PRODUIRE DES TEXTES VARIÉS EN FRANÇAIS (À L'ÉCRIT)*

CRITÈRE D'ÉVALUATION	A	B	C	D	E	
Cohérence du texte	Respect de la structure de la séquence textuelle	L'élève découpe son texte de façon adéquate en présentant <b>tous les éléments requis.</b>  15	L'élève découpe son texte de façon adéquate en présentant <b>la plupart des éléments requis.</b>  12	L'élève découpe son texte de façon adéquate en présentant <b>quelques éléments requis dans chaque partie.</b>  9	L'élève découpe son texte de façon plus ou moins adéquate en omettant l'une ou l'autre des parties.  6	L'élève présente un texte sans structure évidente.  3
	Expression d'idées adaptées à la situation de communication	Il <b>développe</b> des idées qui respectent <b>tous</b> les éléments de la situation de communication  30	Il <b>développe</b> des idées qui respectent <b>le sujet et l'intention de la situation de communication.</b>	Il <b>exprime</b> des idées qui respectent <b>deux éléments de la situation de communication, dont le sujet.</b>  18	Il <b>exprime</b> des idées qui respectent <b>un ou deux éléments de la situation de communication.</b>  12	Il écrit un <b>texte hors sujet.</b>  6
	Progression des idées	Il <b>enchaîne</b> ses idées de façon adéquate.  10	Il <b>enchaîne</b> ses idées de façon plutôt adéquate.  8	Il <b>enchaîne</b> ses idées en établissant <b>quelques liens entre elles.</b>  6	Il <b>présente</b> ses idées en établissant peu de liens entre elles.  4	Il <b>présente</b> quelques idées, qui n'ont aucun lien entre elles.  2
Efficacité de l'application des conventions linguistiques et de la communication	Application de règles d'accord, de syntaxe, d'orthographe d'usage et de ponctuation	Il produit un texte contenant de 0 à 8 % d'erreurs.  35	Il produit un texte contenant de 9 à 16 % d'erreurs.  ?	Il produit un texte contenant de 17 à 24 % d'erreurs.  ?	Il produit un texte contenant de 25 à 32 % d'erreurs.  14	Il produit un texte contenant plus de 32 % d'erreurs.  7
	Utilisation du vocabulaire <sup>1</sup>	Il emploie un vocabulaire précis et varié.  10	Il emploie un vocabulaire précis et plutôt varié.  8	vocabulaire plus ou moins précis et plus ou moins varié.  6	Il emploie un vocabulaire répétitif.  4	Il emploie un vocabulaire limité.  2

ZONE DE CAPACITÉ

ZONE DE VULNÉRABILITÉ

**Notes.** – L'élève qui ne réalise pas la tâche, qui écrit dans une autre langue que le français ou qui construit son texte entièrement à l'aide de phrases copiées d'un texte se voit attribuer la note zéro comme note finale.  
– Il n'est pas possible d'attribuer d'autres points à l'élève que ceux qui sont indiqués sous chaque échelon de chaque critère.



# LES CAPACITÉS

---

# LES CAPACITÉS

Les capacités sont les aptitudes sur lesquelles nous pourrons miser pour aider l'élève à progresser en lien avec ses besoins et les objectifs ciblés.

À éviter : items qui ne sont pas des leviers à l'atteinte des objectifs ciblés.

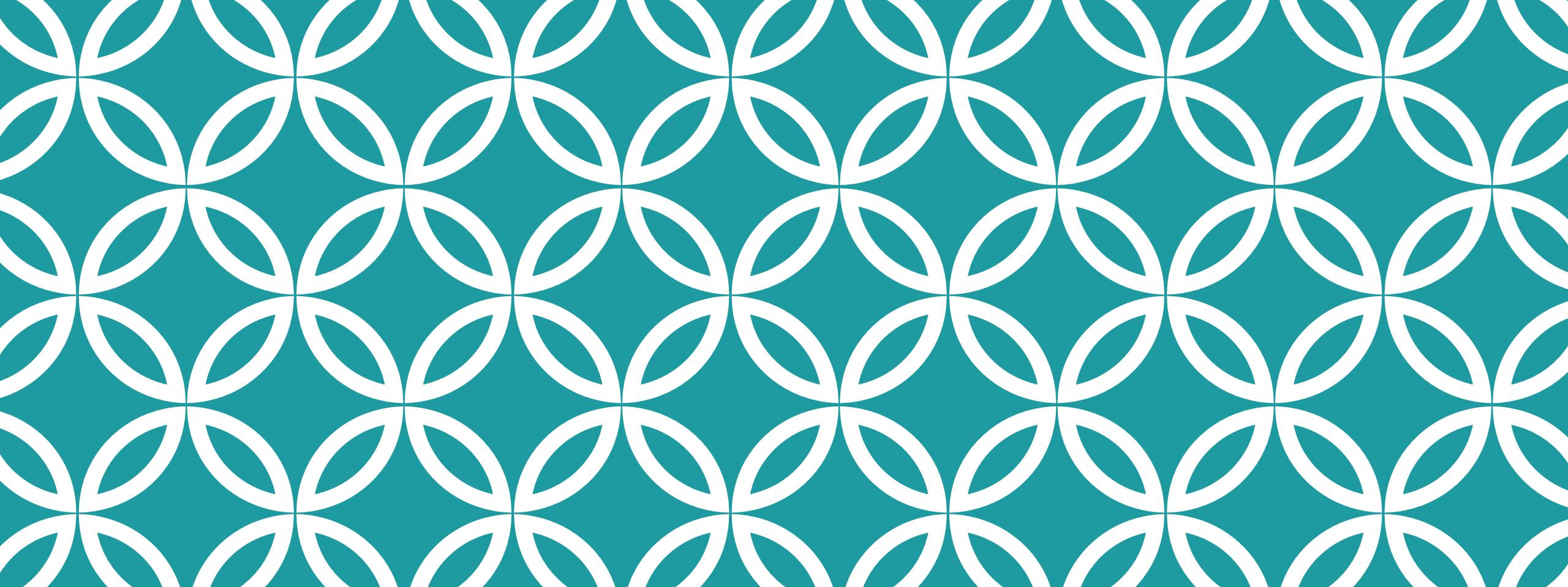
# RÉDIGER LES CAPACITÉS – OUTIL D'AIDE À LA RÉDACTION

Document à récupérer à cet endroit :

[https://communauteweb.cssdm.gouv.qc.ca/plandintervention/banque\\_outils/](https://communauteweb.cssdm.gouv.qc.ca/plandintervention/banque_outils/)

Des idées de formulations des capacités sont suggérées :

- Apprentissages
- Français
- Mathématique
- Comportements - Personnel



L'OBJECTIF

---

# RÉDIGER L'OBJECTIF

L'objectif doit décrire la compétence à développer, pendant une certaine période de temps, en lien avec les capacités de l'élève. L'objectif doit être lié au besoin prioritaire identifié.

1. **Spécifique** : propose une seule compétence à développer.
2. **Mesurable** : peut être mesuré et observé.
3. **Atteignable** : que l'élève peut atteindre en fonction de ses capacités.
4. **Réaliste** : susceptible d'être atteint selon le nombre d'objectifs ciblés au plan d'intervention et les échéanciers retenus.
5. **Temporellement défini** : avoir une date de fin (exemples : pendant X semaines, d'ici X semaines).

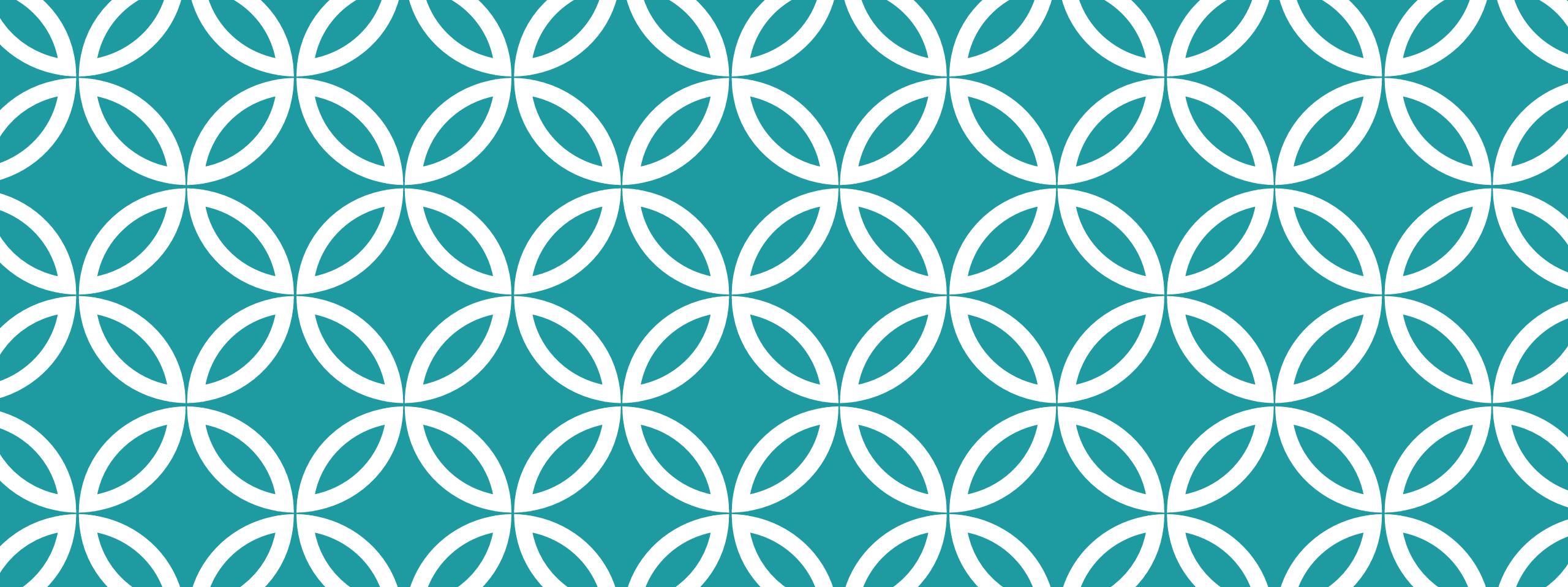
# RÉDIGER L'OBJECTIF – OUTIL D'AIDE À LA RÉDACTION

Documents à récupérer à cet endroit :

[https://communauteweb.cssdm.gouv.qc.ca/plandintervention/banque\\_outils/](https://communauteweb.cssdm.gouv.qc.ca/plandintervention/banque_outils/)

Des idées de formulations d'objectifs sont suggérées en lien avec les domaines suivants :

- Personnel et Affectif
- Cognitif
- Apprentissage – Français
- Apprentissage – Mathématiques
- Comportemental
- Social
- Physique et Moteur



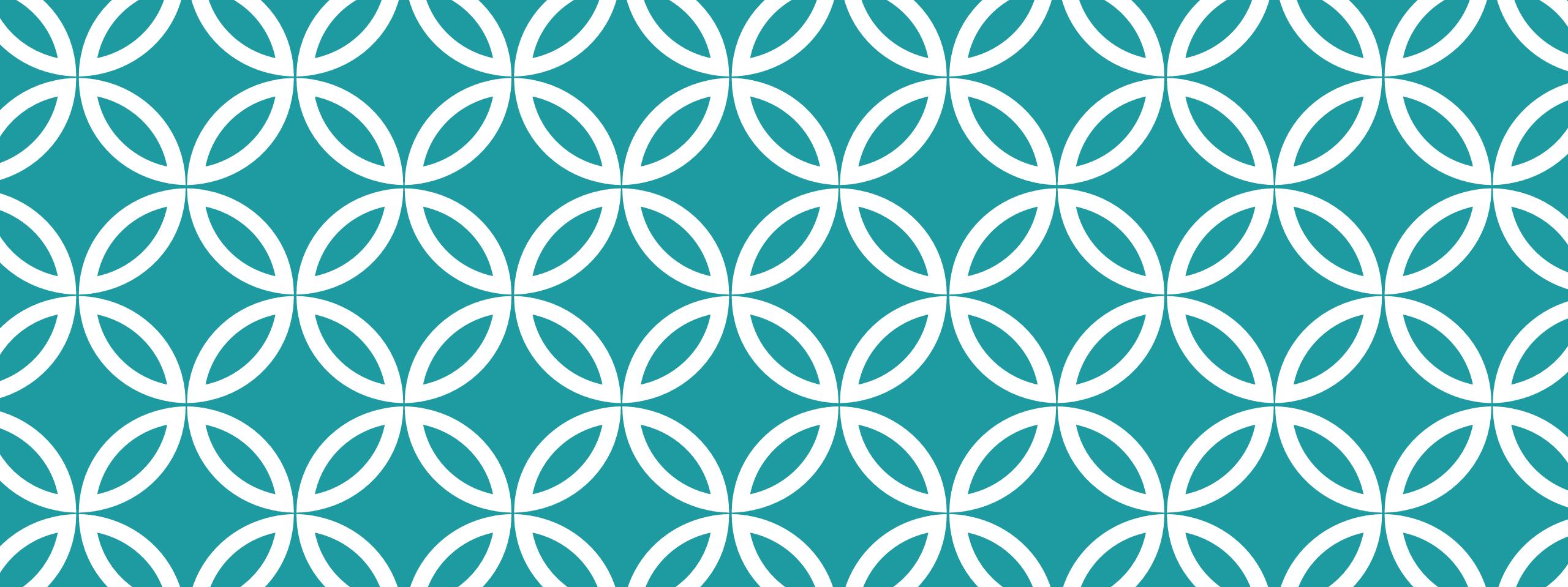
# L'INDICATEUR DE RÉUSSITE

---

# RÉDIGER UN INDICATEUR DE RÉUSSITE

L'indicateur de réussite sert à préciser ce qui devra être mesuré ou observé afin de juger de l'atteinte de l'objectif. Il peut être de nature quantitative ou qualitative.

Exemples : une fois sur deux, 75% du temps, lors de toutes les récréations,  $\frac{3}{4}$  du texte, augmentation de 10% de la note, chaque période, chaque jour, une fois par jour, lors des causeries, en respectant la démarche, etc.



# LES MOYENS

---

# RÉDIGER LES MOYENS

Un moyen est une action qui permet de répondre au besoin de l'élève (réduire l'écart entre la situation réelle et la situation souhaitée) et de mener à bien l'objectif.

Les moyens retenus peuvent être liés aux ressources humaines, aux ressources matérielles, aux stratégies éducatives à mettre en place et aux outils particuliers à utiliser.

Les mesures adaptatives et les mesures de soutien ayant un impact sur la note, liées à l'objectif, doivent obligatoirement se retrouver dans cette section. Notez qu'un plan d'intervention ne devrait pas comporter que des mesures de flexibilité ou des moyens mis en place par l'élève ou par ses parents. Le plan d'intervention représente les actions que les acteurs du milieu scolaire doivent mettre en place pour faire progresser l'élève.

À éviter :

1. Nommer seulement des intervenants (exemple : aller chez l'orthopédagogue).
2. Nommer des attitudes (exemple : être attentif en classe).
3. Nommer des items sur lesquels nous n'avons pas de pouvoir (exemple : se coucher à 8 h).

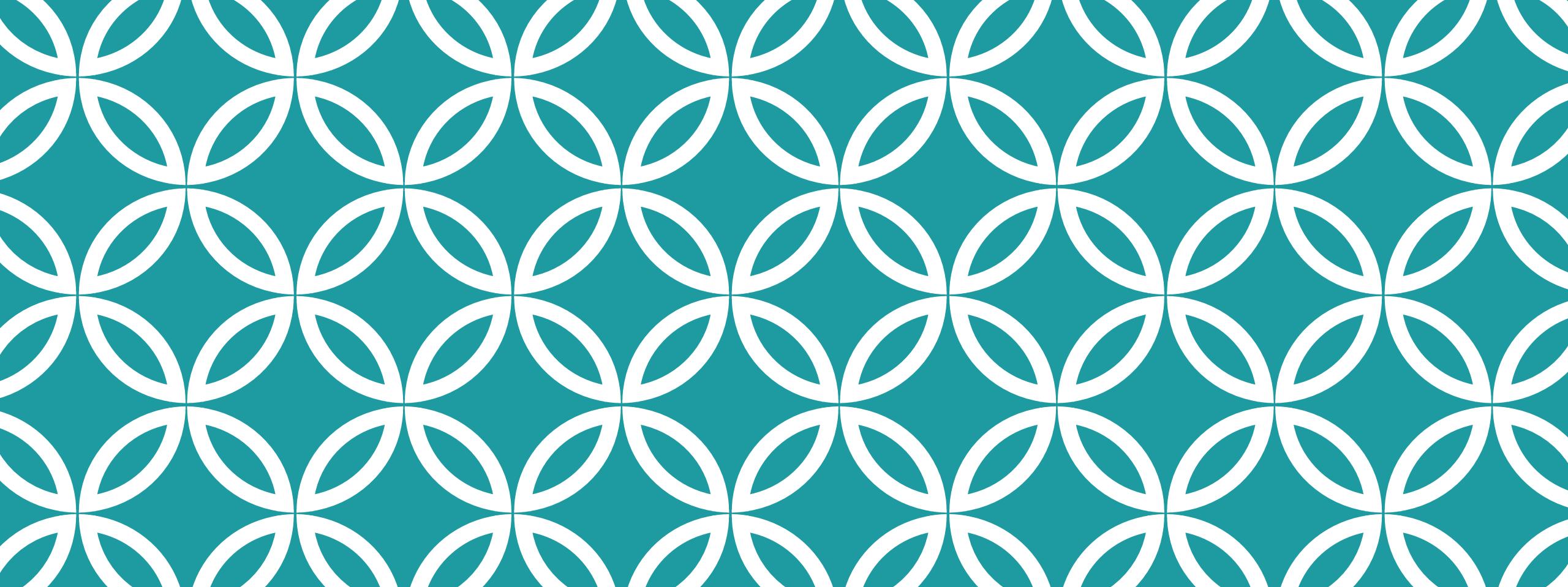
# RÉDIGER LES MOYENS – OUTIL D'AIDE À LA RÉDACTION

Documents à récupérer à cet endroit :

[https://communauteweb.cssdm.gouv.qc.ca/plandintervention/banque\\_outils/](https://communauteweb.cssdm.gouv.qc.ca/plandintervention/banque_outils/)

Des idées de formulations de moyens sont suggérées en lien avec les domaines suivants :

- Personnel et Affectif
- Cognitifs
- Apprentissage – Français
- Apprentissage – Mathématiques
- Comportemental
- Social
- Physique et Moteur



# EXEMPLE DE PI OBJECTIF APPRENTISSAGE

# RÉDIGER LES BESOINS APPRENTISSAGE

Le besoin est l'écart entre une situation souhaitable et la situation existante. Ce que l'élève doit développer.

Besoins  

Glisser et déposer les besoins que vous souhaitez inscrire au PI dans la zone de texte.

Collaborateur(s) du plan d'intervention	Sondage sur les besoins de l'élève : réponses
<p>Cliquez sur l'icône pour voir le questionnaire.</p>	

**Besoins à inscrire au plan d'intervention :**

Développer sa compétence à écrire des textes variés au regard des critères de la cohérence, de la synthaxe/ponctuation et de l'orthographe.

**Sauvegarder** **Annuler**

# RÉDIGER LES CAPACITÉS APPRENTISSAGE

Les capacités sont les aptitudes sur lesquelles nous pourrons miser pour aider l'élève à progresser en lien avec ses besoins et les objectifs ciblés.

## Capacités



Glisser et déposer les capacités que vous souhaitez inscrire au PI dans la zone de texte.

### Collaborateur(s) du plan d'intervention

Cliquer sur l'icône pour voir le questionnaire.

### Sondage sur les capacités de l'élève : réponses

### Capacités à inscrire au plan d'intervention :

Bonne mémoire de travail.  
Bonne capacité d'écoute et de concentration.  
Imaginatif.  
Comprend bien les textes qui lui sont lus.  
Communique bien sa pensée à l'oral (vocabulaire précis, propos cohérents, etc.).  
Motivé par ses réussites.

Sauvegarder

Annuler

# RÉDIGER UN OBJECTIF APPRENTISSAGE

En zone de vulnérabilité  
(intervention supplémentaire et mesures adaptatives)

Plusieurs phrases sont mal structurées ou mal ponctuées.	La plupart des phrases sont mal structurées ou mal ponctuées.
Le texte présente de 11 % à 14 % d'erreurs.	Le texte présente plus de 14 % d'erreurs.

L'objectif doit décrire la compétence à développer, pendant une certaine période de temps, en lien avec les capacités de l'élève. L'objectif doit être lié au besoin prioritaire identifié.

1. **Spécifique** : propose une seule compétence à développer.
2. **Mesurable** : peut être mesuré et observé.
3. **Atteignable** : réalisable par l'élève ou par les intervenants.
4. **Réaliste** : doit être à la portée de l'élève et en fonction du contexte.
5. **Temporellement défini** : avoir une date de fin (exemples : pendant X semaines, d'ici X semaines).

Au cours des 12 prochaines semaines, Johny sera en mesure d'écrire des phrases simples bien structurées et bien ponctuées au sein de textes variés,

853 caractères restants

# RÉDIGER UN OBJECTIF APPRENTISSAGE

En zone de vulnérabilité  
(intervention supplémentaire et mesures adaptatives)

L'objectif doit décrire la compétence à développer, pendant une certaine période de temps, en lien avec les capacités de l'élève. L'objectif doit être lié au besoin prioritaire identifié.

1. **Spécifique** : propose une seule compétence à développer.
2. **Mesurable** : peut être mesuré et observé.
3. **Atteignable** : réalisable par l'élève ou par les intervenants.
4. **Réaliste** : doit être à la portée de l'élève et en fonction du contexte.
5. **Temporellement défini** : avoir une date de fin (exemples : pendant X semaines, d'ici X semaines).

D'ici 12 semaines, Johnny sera capable de produire un texte en diminuant son pourcentage d'erreurs orthographiques et grammaticales.

Plusieurs phrases sont mal structurées ou mal ponctuées.	La plupart des phrases sont mal structurées ou mal ponctuées.
Le texte présente de 11 % à 14 % d'erreurs.	Le texte présente plus de 14 % d'erreurs.

# RÉDIGER UN INDICATEUR DE RÉUSSITE APPRENTISSAGE



## Indicateur de réussite :

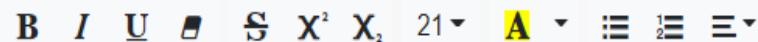


L'indicateur de réussite sert à préciser ce qui devra être mesuré ou observé afin de juger de l'atteinte de l'objectif. Il peut être de nature quantitative ou qualitative.

Exemples : une fois sur deux, 75% du temps, lors de toutes les récréations,  $\frac{3}{4}$  du texte, augmentation de 10% de la note, chaque période, chaque jour, une fois par jour, lors des causeries, en respectant la démarche, etc.

17 à 24% d'erreurs

# RÉDIGER LES MOYENS APPRENTISSAGE



1. Orienter l'élève dans la correction de ses erreurs, sans préciser le type d'erreur (exemple : ne pas souligner les erreurs, mais inscrire un X dans la marge) et l'accompagner dans l'application de stratégies de correction.
2. Utilisation d'un dictionnaire électronique.
3. Passation de l'épreuve dans un endroit isolé avec surveillance.

# RÉDIGER UN OBJECTIF APPRENTISSAGE

En zone de capacité



Objectif :



Est-ce un objectif TEVA ?



Non

Au cours des 12 prochaines semaines, Johny sera capable d'utiliser les principaux marqueurs de relation (d'abord, ensuite, enfin, premièrement, finalement).

844 caractères restants

# RÉDIGER LES MOYENS APPRENTISSAGE

Moyens : 

B I U S X<sup>2</sup> X<sub>1</sub> 21 A

Enseignement explicite en classe, en sous-groupe de 4 élèves, trois fois par semaine, des principaux marqueurs de relation, suivi d'une pratique guidée pour l'écriture d'un texte.

Pratique autonome d'écriture quotidienne avec rétroaction rapide (orale ou écrite) sur les marqueurs de relation.

Bâtir, avec l'élève, un référentiel des marqueurs de relation et en permettre l'usage lors des périodes d'écriture en sous-groupe et lors des pratiques autonomes.

1546 caractères restants

# LA MESURE ADAPTATIVE APPRENTISSAGE

La mesure adaptative est un **ajustement essentiel** qui permet à un élève qui présente des difficultés importantes (ou des limitations) de **surmonter ou d'atténuer un obstacle lors de l'apprentissage et de l'évaluation.**

Par exemples :

- Tiers temps supplémentaire lors des évaluations
- Synthèse vocale
- Répondre aux questions à l'oral
- Outil d'aide à l'écriture (exemple : correcteur grammatical et lexical, prédicteur de mots)
- Ordinateur
- Etc.

# MOYENS : ADAPTATION ET MODIFICATION APPRENTISSAGE

## Adaptation :

- Toutes les adaptations nécessaires à la réussite de l'élève doivent être notées dans un plan d'intervention (obligation).

## Modification :

- Toutes les modifications à l'évaluation doivent être notées dans un plan d'intervention et un signe distinctif doit apparaître au bulletin (obligation).



# QUE FAIRE AVEC LES MESURES AYANT DE L'IMPACT SUR LE JUGEMENT (NOTE) ?

- Les mesures ayant de l'impact sur la note **ne peuvent être mises en place lors d'examens de sanction des études**. Il est cependant possible de les mettre en place dans tout autre cas, si nécessaire au progrès ou à la réussite de l'élève.
- **L'impact sur le jugement (note) se détermine lors du jugement global, en fin d'étape** (sauf en situation d'épreuve obligatoire, d'épreuve institutionnelle imposée ou d'épreuve institutionnelle disponible où l'impact des mesures doit être comptabilisé dans la note de l'épreuve). Ainsi, si l'on détermine qu'un **critère d'évaluation a été touché de façon récurrente et importante par une ou des mesures de soutien ayant de l'impact sur le jugement, la pondération accordée à ce critère doit donc être amputée ou retirée**, selon la situation. Par exemple, dans le cas où, tout au long de l'étape, un intervenant aurait écrit ce qu'un élève lui aurait dicté en contexte d'écrire des textes variés, la pondération liée à l'orthographe serait ici retirée de la note globale d'étape en écriture.

# QUE FAIRE AVEC LES MESURES AYANT DE L'IMPACT SUR LE JUGEMENT (NOTE) ?

- Dans la situation où les mesures ayant de l'impact sur le jugement (note) se **multiplient, demeurent nécessaires à la progression et à l'apprentissage de l'élève, sont impossibles à estomper depuis au moins un cycle** et génèrent une note en échec marqué chez l'élève, consultez le document Démarche pouvant mener, ou non, à la modification des exigences liées aux attentes du programme de formation de l'école québécoise, ainsi que les capsules vidéos explicatives à ce propos.

<https://cybersavoir.cssdm.gouv.qc.ca/inclusionscolaire/comment-differencier/>

# POUR EN SAVOIR PLUS...

Le document portant sur les mesures de soutien est devenu :

**Balises et consignation de la différenciation de l'évaluation de l'apprentissage -  
PRIMAIRE ET SECONDAIRE**

<https://cybersavoir.cssdm.gouv.qc.ca/inclusionscolaire/wp-content/uploads/sites/25/2022/10/Consignation-diff.-avec-colonnes-doc.2.pdf>

# LA MODIFICATION DES ATTENTES

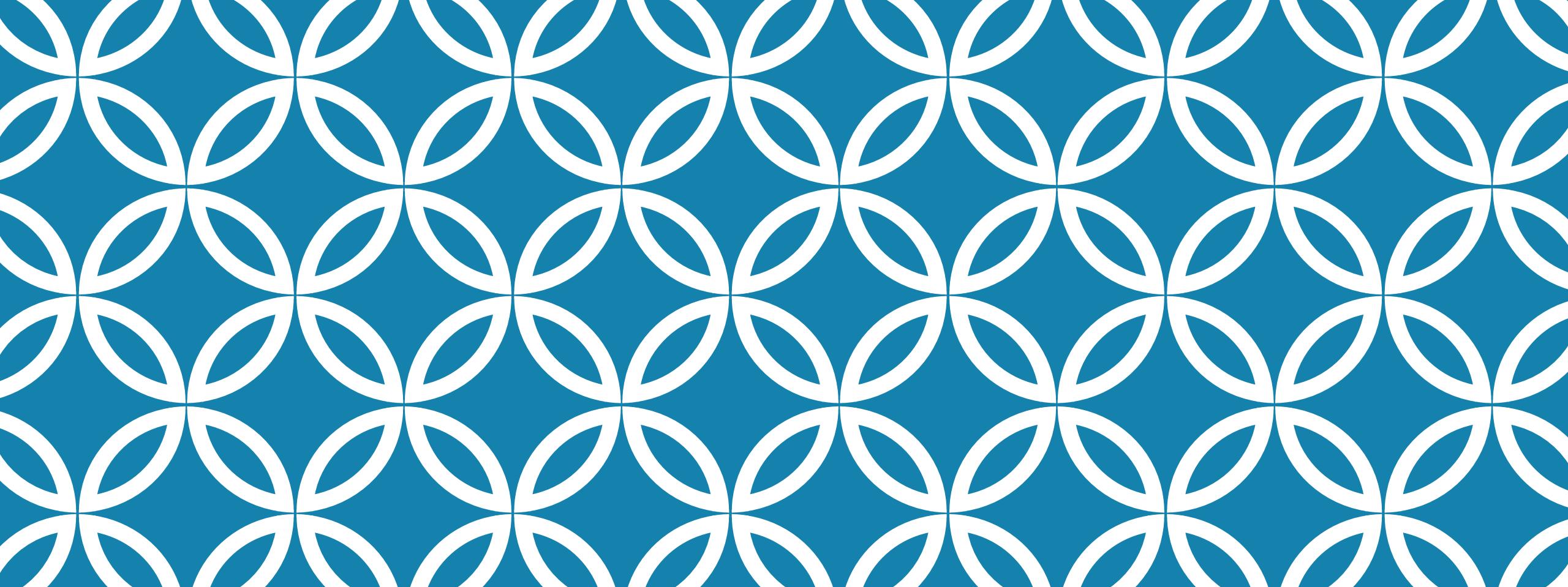
**Dans quelles circonstances pouvons-nous faire de la modification ?**

- On modifie lorsque la flexibilité, les mesures d'adaptation et les interventions ciblées sont mises en place de façon régulière, intensive et soutenue (sur une période suffisamment longue) et ne permettent pas à l'élève de rencontrer les exigences du Programme de formation de l'école québécoise (PFÉQ).
- On modifie lorsque les attentes liées aux exigences du PFÉQ sont clairement hors de la portée de l'élève, et ce, de façon marquée et persistante.
- La décision de modifier les attentes par rapport aux exigences du PFÉQ est prise de manière concertée dans le cadre de la démarche du plan d'intervention de l'élève, démarche à laquelle prennent part les parents et l'élève lui-même, s'il en est capable.

# LA MODIFICATION DES ATTENTES

## Quels éléments doivent paraître au plan d'intervention ?

- Lorsque la modification s'applique, **un code de cours différent du code de cours régulier constitue le signe distinctif au bulletin.**
- Dans ce cas, un commentaire automatique apparaît, référant au plan d'intervention de l'élève. On doit alors **indiquer au plan d'intervention, ou dans un document annexé, les précisions devant être apportées au regard des attentes fixées spécifiquement pour l'élève au niveau des critères du cadre d'évaluation et des éléments favorisant la compréhension de ces derniers.**
- Pour de plus amples informations sur la modification



# EXEMPLE DE PI OBJECTIF COMPORTEMENTAL

# RÉDIGER LES BESOINS COMPORTEMENTAL

Le besoin est l'écart entre une situation souhaitable et la situation existante. Ce que l'élève doit développer.

Besoins  

Glisser et déposer les besoins que vous souhaitez inscrire au PI dans la zone de texte.

## Collaborateur(s) du plan d'intervention

Cliquer sur l'icône pour voir le questionnaire.

## Sondage sur les besoins de l'élève : réponses

## Besoins à inscrire au plan d'intervention :

Développer ses habiletés à utiliser ses moyens pour gérer sa colère.

[Sauvegarder](#) [Annuler](#)

# RÉDIGER LES CAPACITÉS COMPORTEMENTAL

Les capacités sont les aptitudes sur lesquelles nous pourrons miser pour aider l'élève à progresser en lien avec ses besoins et les objectifs ciblés.

Capacités  

Glisser et déposer les capacités que vous souhaitez inscrire au PI dans la zone de texte.

## Collaborateur(s) du plan d'intervention

Cliquer sur l'icône pour voir le questionnaire.

## Sondage sur les capacités de l'élève : réponses

## Capacités à inscrire au plan d'intervention :

L'élève démontre un désir d'aller vers les pairs et les adultes.

L'élève est serviable.

L'élève démontre plus de facilité à apprendre lorsque ses fonctions kinesthésiques sont mobilisées.

L'élève est motivé par le renforcement positif.

**Sauvegarder**

**Annuler**

# RÉDIGER UN OBJECTIF COMPORTEMENTAL



Objectif :



Est-ce un objectif TEVA?



Non

D'ici 8 semaines, Johny sera capable d'utiliser des moyens pour gérer sa colère.

919 caractères restants

L'objectif doit **décrire la compétence à développer**, pendant une certaine période de temps, en lien avec les capacités de l'élève. L'objectif doit **être lié au besoin prioritaire identifié**.

**Spécifique** : propose une seule compétence à développer.

**Mesurable** : peut être mesuré et observé.

**Atteignable** : réalisable par l'élève ou par les intervenants.

**Réaliste** : doit être à la portée de l'élève et en fonction du contexte.

**Temporellement défini** : avoir une date de fin (exemples : pendant X semaines, d'ici X semaines).

# RÉDIGER UN INDICATEUR DE RÉUSSITE COMPORTEMENTAL



Indicateur de réussite :

Lors d'une situation qui entraîne une frustration, 3 fois sur 4.

936 caractères restants

L'indicateur de réussite sert à préciser ce qui devra être mesuré ou observé afin de juger de l'atteinte de l'objectif. Il peut être de nature quantitative ou qualitative.

Exemples : une fois sur deux, 75% du temps, lors de toutes les récréations,  $\frac{3}{4}$  du texte, augmentation de 10% de la note, chaque période, chaque jour, une fois par jour, lors des causeries, en respectant la démarche, etc.

# RÉDIGER LES MOYENS



Moyens :



B I U 18° A

Accompagnement de l'élève sur la façon d'identifier les émotions de base (colère, tristesse, peur, etc.).

Modélisation par un intervenant ou un pair des différentes façons d'exprimer ses émotions.

Accompagnement avec l'élève afin qu'il puisse identifier les éléments qui provoquent sa colère.

Identification avec l'élève des signaux corporels reliés à l'intensité de son émotion.

Utilisation d'outils visuels afin d'illustrer les différents niveaux d'intensité de la colère de l'élève (ex. : thermomètre de la colère, pictogrammes, etc.).

Identification avec l'élève des moyens qu'il peut utiliser pour gérer sa colère (ex. je m'arrête, je m'éloigne, je vais chercher un adulte, je respire, je me réfère à ma séquence visuelle, etc.).

Enseignement par un adulte de l'utilisation des outils afin que l'élève puisse se les approprier.

Feuille de route avec renforcement lorsque l'élève utilise les outils mis à sa disposition.

Aménagement d'un coin calme dans la classe pour permettre à l'élève de se calmer.

Identification des moments où l'élève est plus fragile (retour du dîner, retour de la récréation, etc.).

Ajustement des transitions de l'élève en fonction des moments identifiés où il est plus fragile (ex. : offrir un temps supplémentaire au retour de la récréation pour permettre à l'élève de se calmer).

Un moyen est une **action qui permet de répondre au besoin de l'élève** (réduire l'écart entre la situation réelle et la situation souhaitée) et de mener à bien l'objectif.

Les moyens retenus peuvent être liés aux ressources humaines, aux ressources matérielles, aux stratégies éducatives à mettre en place et aux outils particuliers à utiliser.

Le plan d'intervention représente les actions que les acteurs du milieu scolaire doivent mettre en place pour faire progresser l'élève

# RÉVISION ET ÉVALUATION

Comment mentionné précédemment, le processus du PI est dynamique. Le suivi et l'évaluation varient donc selon les besoins de l'élève.

La révision mène à cinq (5) actions :

1. Poursuivre l'objectif et les moyens
2. Conserver l'objectif et modifier les moyens
3. Modifier l'objectif et les moyens
4. L'objectif est atteint
5. Fermer l'objectif

**La concertation avec tous les collaborateurs est aussi nécessaire à cette étape.**

# PROCÉDURE DE RÉGULATION...

POUR QUE L'OPÉRATION NE SOIT PAS FAITE EN VAIN.



# INSCRIPTION SUR LE TEAMS « POUR LA RÉUSSITE DE TOUS »

...



Pour la réussite de tous!

<https://teams.microsoft.com/l/team/19%3a1bdccb1ca9d841aeb732bc2551680129%40thread.tacv2/conversations?groupId=46d8b12f-007c-457e-b638-6dccef64711&tenantId=6ce6b2d1-4637-4a23-ac7d-2543b947971f>

# QUESTIONS

